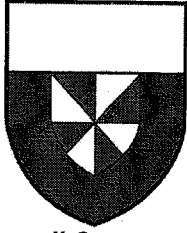


CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 9 mai 2023

- Président :** DECOTIGNIE Jean-Dominique
- Excusés :** BAUMBERGER Nicolas – BONZON André – FAVRE Gordana – HOSTETTLER Yves-Marie – HUMBERT Joël – MARTELLOTTA Marina – METTRAUX Madeline – PRALONG Monique – PRUDHOMME Catherine – SAUCHIS SAUGY Veronica
- Absents :** ESPOSITO Maria Grazia – RIHS Christiane

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de M. Pierre-Alain Chevalier, selon la liste des viennent-ensuite de l'Entente, en qualité de conseiller **indépendant**, en remplacement de M. Claudio Venturelli, démissionnaire.
- 6) Préavis 13/2023 « Mise à jour du règlement de la Municipalité ».
- 7) Préavis 14/2023 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs communaux EC/EU entre le chemin Derrière-la-Ville et le Chemin de la Plantaz ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président fait lecture de la lettre de démission de M. Claudio Venturelli, de l'Entente, avec effet au 30 avril 2023, ceci pour des raisons professionnelles ; en effet à la suite de sa nomination en qualité de Juge de paix à l'Etat de Vaud, il se voit dans l'obligation d'abandonner sa fonction de conseiller, celle-ci étant incompatible avec sa nouvelle activité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président informe que le bureau n'a pas fonctionné depuis le dernier conseil, hormis pour la nomination des commissions. Le prochain scrutin est fixé au dimanche 18 juin 2023.

Dans le cadre de ses fonctions, il a été invité au souper des anciens présidents du Conseil organisé par M. Thierry Auberson.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, donne les informations suivantes :

- M. Salvatore Fusco a commencé le 1er avril comme concierge au collège Loys de Cheseaux.
- M. Zbinden a été engagé pour le 15 mai 2023 en remplacement de M Jérôme Hugon pour fonctionner en qualité de concierge au collège Derrière-la-Ville et une partie au collège Loys de Cheseaux.
- M. Patrick Kurzen, Greffe, a fait valoir son droit à une retraite anticipée pour le 31 juillet 2023. Le processus de recrutement va commencer au plus vite.
- Au niveau cyber sécurité, la commune a passé l'audit cyber-safe le 27 avril, au cours duquel trois points sont ressortis dont deux sont déjà réglés. Il reste maintenant la signature de certains documents et, d'ici la fin du mois, la certification devrait être délivrée.
- Dans le cadre du postulat du Château de Cheseaux, la société mandatée pour l'étude de la faisabilité de ce projet a transmis son rapport ; toutefois, il a été jugé incomplet et des compléments ont été demandés pour pouvoir présenter un dossier solide.

Mme Liliane Annen, Municipale, signale que les travaux urgents au chemin de la Plantaz sont presque terminés. La zone sud de cette place (entre le parking et le giratoire) sera remise à disposition des habitants à la fin du mois de mai.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique qu'à la rentrée d'août 2023, pour la première fois, l'UAPE Les Funambules ne pourra pas accueillir tous les enfants en liste d'attente. Pour pallier ce problème, une demande d'autorisation pour trente places pour les enfants de 6 à 8 P au collège Loys de Cheseaux a été déposée auprès de l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants), ce qui laisserait des disponibilités pour les plus petits à l'UAPE. Une réponse est attendue et elle espère qu'elle sera positive.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, signale que :

- Le préavis 11/2023 « Demande de crédit pour la réalisation d'une liaison de mobilité douce reliant Mon Repos au Grand Pré Sud » adopté lors de la dernière séance a été validé par le Canton ; la publication dans la Feuille des avis officiels sera faite prochainement.
- Les cours Urban Training ont à nouveau débutés à Cheseaux et seront dispensés jusqu'en septembre ; ils auront lieu en principe les mardis et quelques dimanches. Les inscriptions se font directement sur leur site.

Mme Martine Lob, Municipale, signale que le Canton a délivré l'autorisation nécessaire permettant l'accès aux vélos sur le chemin entre la cure et le pub. La signalisation a été modifiée en ce sens.

4) Informations régionales

--

5) **Assermentation de M. Pierre-Alain Chevalier, selon la liste des viennent-ensuite de l'Entente, en qualité de conseiller indépendant, en remplacement de M. Claudio Venturelli, démissionnaire.**

M. Chevalier indique avoir déjà fait partie de cette assemblée et se dit content de revenir. Il fait du transport scolaire sur la commune d'Echallens et sera bientôt à la retraite.

Le Président procède à son assermentation.

6) **Préavis 13/2023 « Mise à jour du règlement de la Municipalité »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Florian Hofstetter fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accepter le préavis sur la mise à jour du règlement de la Municipalité tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion sur les articles.

M. Etienne Fleury, Syndic, précise que l'élément central est l'article 14 ; en effet, la commission de gestion avait mis le doigt sur une irrégularité entre le règlement et la pratique. Il a été profité de mettre à jour pas mal de points. Une refonte complète n'a pas été faite. Elle se fera lors de révision de la Loi sur les communes vraisemblablement dans les 5 à 6 prochaines années, ce qui entraîne toujours une mise à jour obligatoire pour les règlements communaux.

Aucune intervention n'étant demandée, le Président passe à la lecture des têtes d'articles.

La parole n'étant toujours pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 13/2023 est accepté à l'unanimité.**

7) **Préavis 14/2023 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de Derrière-la-Ville et le chemin de la Plantaz »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Baptiste Keller fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.00 TTC destiné aux travaux de remplacement des collecteurs des eaux claires et des eaux usées entre le chemin de Derrière-la-Ville et le chemin de la Plantaz, d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024, d'autoriser l'exécutif à contracter un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Gilbert Dupuis fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.00 TTC destiné aux travaux de remplacement des collecteurs des eaux claires et des eaux usées entre le chemin de Derrière-la-Ville et le chemin de la Plantaz, d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024, d'autoriser l'exécutif à contracter un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la Cofin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Helen Chisholm demande si le chemin va rester ouvert durant les travaux.

Mme Liliane Annen, Municipale, souligne que cette demande s'inscrit dans les travaux de la route d'Yverdon/route de Morrens/chemin de Derrière-la-Ville. Cette étape de remplacement de collecteurs va suivre les travaux urgents donc depuis la Plantaz jusque devant le collège DLV. Si cela est possible une variante va être étudiée pour laisser le chemin libre, mais sans garantie. L'accès à la gare restera garanti même si le chemin devait être fermé. Le maximum de mesures sera fait pour laisser l'accessibilité aux piétons depuis DLV et la Plantaz. Ces collecteurs doivent être changés car ils datent de 1966 et sont en très mauvais état.

M. Basile Monnier demande si, durant ces travaux, il est prévu de toucher également les conduites d'eau potable.

Mme Liliane Annen, Municipale, confirme effectivement que la commune de Lausanne va profiter de ces travaux pour ajouter un tronçon de canalisation d'eau potable (inexistant aujourd'hui) pour rejoindre la canalisation d'eau de la Plantaz.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 14/2023 est accepté à l'unanimité.**

8) Divers et propositions individuelles

M. Basile Monnier souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité de créer à la place de la Gare une zone « dépose minute », ce qui éviterait que les véhicules stationnent à tout va.

M. Etienne Fleury, Syndic, en prend note. Toutefois, la place de la gare étant la propriété de plusieurs privés, il va relayer la demande directement à la Direction du LEB.

M. Walter Lanz signale avoir été approché par des habitants de Cheseaux et transmet deux suggestions à la Municipalité :

- En ce qui concerne le Foyer de la maison de commune, serait-il possible d'installer des rideaux pour pouvoir obscurcir la salle pour permettre la projection de jour ?
- Vers la sortie de secours du tunnel de contournement, la place de pique-nique semble peu utilisée car les installations sont devenues peu accueillantes et il y a un manque d'ombre. Serait-il possible de la rendre plus accueillante ?

M. Etienne Fleury, Syndic, en prend note.

Mme Martine Furrer relève que depuis cet automne un sujet régional est apparu dans la presse mais qui se précise de manière plus visible ces deux dernières semaines, c'est une demande de licence A auprès de la Confédération pour l'ouverture d'un casino à Romanel, le Casino du Léman. Trois lieux sont en attente d'autorisation : Le Flon, Malley et Romanel plus précisément au Centre commercial « Fust ». Les communes de Lausanne et Prilly ne sont pas très chaudes au contraire de la Municipalité de Romanel, en particulier la syndique qui est enthousiaste. Il semble que cela apporterait du dynamisme, de la convivialité dans cette zone commerciale et rendrait Romanel plus attractive, tout en créant environ 150 emplois. Il semble que la société Kursaal Bern investirait également environ un million par an dans divers événements récréatifs, en collaboration avec la Commune et les sociétés locales. De plus, cela permettrait de mettre un service de liaison (bus-navette) entre Cheseaux et la Blécherette pour les clients, qui sont estimés entre 800 et 900 par jour en moyenne.

Mme Martine Furrer souhaite donc soulever quelques questions et suggestions :

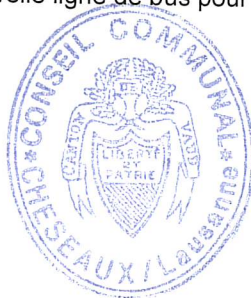
- La Municipalité a-t-elle été informée de ce projet ou lui a-t-on demandé son avis ? Car il paraît évident que, si cela se fait, il y aura une hausse du trafic motorisé car elle doute que les joueurs prennent les bus entre 22 heures et 4 heures du matin.
- Si ce n'est pas le cas, et que nous ne pouvons pas aller contre ce projet, que faire pour en profiter ?
- Que l'éventuelle ligne de bus-navette soit une condition pour l'ouverture afin que notre population puisse en profiter pour aller au fitness, à la Migros, au Stade de football par exemple.
- La réponse du Conseil Fédéral quant à l'octroi de cette concession se fera à fin 2023 et l'ouverture de ce casino se ferait début 2025. Ce qui laisse un peu de temps mais ne soyons pas pris au dépourvu.

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que la Municipalité n'a pas été approchée par la Commune de Romanel ; la Municipalité va être attentive à tout ce qui a trait à ce projet. Il indique que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) envisage déjà une nouvelle ligne de bus pour ce tronçon.

Jean-Dominique Decotignie

Président du Conseil

Séance levée à 21 :15
Cheseaux, le 12 mai 2023



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Prochaines séances :
Mardi 27 juin 2023 à 18h30
Mardi 10 octobre 2023
Mardi 7 novembre 2023